

*Avis au public :*

Le 15 juillet 1825, il sera procédé, à l'adjudication définitive des travaux à faire pour la construction sur la Durance, et en remplacement du BAC de Mirabeau, d'un pont en bois, suspendu à des chaînes en fer forgé, de 174 mètres d'ouverture entre ses culées.

⋮

Le dit pont devant être exécuté aux frais, risques et périls de l'adjudicataire, le gouvernement (pour indemniser des dépenses que sa construction entraînera, et qui sont estimés devoir s'élever à la somme de 400 000 fr), offre de lui concéder la jouissance dudit pont et de ses dépendances pendant l'espace de 99 ans.

Cette jouissance se composera:

- de la perception des droits de péage
- de la propriété, pendant la durée de la concession, de la maison servant au logement du fermier actuel

( référence : recueil administratif des Bouches-du-Rhône n° 19, année 1825)